ce matin, je constate que le lundi, 11 des 29 ministres seront à la Chambre, le mardi, 13, le jeudi, 18, et le vendredi, 14, soit une moyenne de 14 pour ces quatre jours.

Une voix: Le mercredi?

M. Rondeau: Le mercredi, tous les ministres sont censés être à la Chambre. Mais la semaine dernière, encore, nous avons remarqué que beaucoup de ministres qui figuraient sur la liste du mercredi étaient absents, ce qui me fait dire que d'ici quelques semaines, alors que nous serons habitués à ce calendrier, non seulement il n'y aura pas une moyenne de 14 ministres sur 29 à la Chambre, mais ce chiffre sera inférieur à 10, de sorte que nous aurons en moyenne un ministre sur 3 à la Chambre chaque jour. Cela veut donc dire une représentation très faible de la part de ceux-là qui sont responsables des différents ministères.

Monsieur le président, dans le même ordre d'idées, j'aimerais citer un article publié dans le journal *Dimanche-Matin* du 13 octobre:

Le cas du ministre des transports, M. Paul Hellyer, est caractéristique. Ce ministre dirige le plus gros département du pays. Il est en plus chargé de la politique du logement. A cette fin, il dirige personnellement une enquête à travers le pays.

La moitié des questions posées en Chambre se rapportent soit à des problèmes de transport, soit à des problèmes de logement. Or, le ministre est présentement dans l'impossibilité d'assister aux trois jours de séances qui lui sont assignés. Plusieurs libéraux sont assez mécontents de la décision du premier ministre.

Monsieur le président, je crois que la motion tendant à renvoyer cette décision au comité de la procédure devrait être adoptée, car si le très honorable premier ministre n'avait pas pris cette décision unilatéralement, peut-être aurait-il évité toutes les critiques qui ont été faites jusqu'ici ou qui le seront à l'avenir. Nous aurions ainsi épargné le temps de la Chambre pour probablement aboutir aux mêmes résultats, alors que le comité de la procédure devra, en dernier ressort, décider d'une méthode à adopter quant à la présence des ministres à la Chambre.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas restreindre le nombre des interventions dans ce débat, mais puis-je dire que j'ai l'impression d'avoir entendu la plupart des arguments pour ou contre la motion, qu'ils soient valables ou non, pertinents ou non. Toutefois, je suis content d'entendre les députés qui estiment avoir quelque chose de nouveau à ajouter au débat.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat sur cette importante question de privilège, mais on a oublié, je pense, de signaler une chose à Votre Honneur. La voici. Cet après-midi, si j'ai bien entendu, le premier ministre a éclairci la position du gouvernement lorsqu'il a signalé, au cours de ses observations, que le gouvernement n'entendait pas que certaines questions soient adressées à certains ministères de l'État certains jours de séance ce qui n'avait peut-être pas été très clair auparavant.

Permettez-moi de souligner, monsieur l'Orateur, que cela crée un dilemme en ce qui concerne notre Règlement. Depuis que j'ai été élu à la Chambre, j'ai toujours compris que les questions posées à l'appel de l'ordre du jour devaient avoir deux qualités fondamentales: être urgentes et d'importance nationale.

D'après la liste distribuée à tous les députés par le leader du gouvernement à la Chambre le ministre de l'Agriculture et son secrétaire parlementaire ne seront jamais là pour répondre aux questions le lundi et le mardi. Il en résulte une irrégularité, monsieur l'Orateur. Par exemple, conformément à la règle d'urgence, on a récemment questionné le ministre de l'Agriculture au sujet des importations de maïs en provenance des États-Unis et des conséquences pour le marché canadien. Cette question est urgente, monsieur l'Orateur; le prix du maïs au Canada varie chaque jour et la question influe sur le mode de vie de nombreux Canadiens.

Vendredi dernier, on a demandé au ministre de l'Agriculture quelles solutions seraient apportées au problème, et le ministre a répondu que des discussions se poursuivaient avec le gouvernement des États-Unis et qu'il espérait que des recommandations seraient bientôt prêtes.

• (3.20 p.m.)

Cela remonte à vendredi dernier. Nous sommes mardi, et le ministre de l'Agriculture ne se trouve pas à la Chambre. Il en aurait aussi été absent hier, selon la liste, si nous avions siégé. Il viendra demain c'est vrai, à moins, naturellement, que certaines fonctions gouvernementales ne le retiennent ailleurs.

M. Knowles: Il viendra ce soir s'occuper de sa mesure législative.

M. Nesbitt: D'autres ministres, eux aussi, sont absents quand ils devraient être à la Chambre. Il s'agit ici d'une question urgente,